

**PROMOTION DE MUTUELLES DE
SANTÉ PAR L'OCASC
(Organisation Catholique pour la Santé)**

**Rapport d'étude préalable pour la formulation
d'un projet de co-promotion de mutuelles de santé**

Synthèse de l'étude

Synthèse de l'étude

Préambule

L'OCASC (Organisation Catholique pour la Santé au Cameroun) a retenu le développement des mutuelles de santé comme un des axes stratégiques de son programme pour les années à venir. Cette orientation s'inscrit dans la politique de santé nationale en cours d'application. L'OCSAC s'interrogeait sur le rôle qu'elle et ses membres, les Formations sanitaires Catholiques (FSC), pouvaient jouer dans le développement des mutuelles de santé au Cameroun. Sur la base des actions communes déjà été réalisées et de la confiance mutuelle qui s'est construite, le CIDR et l'OCASC ont convenu d'établir un partenariat pour promouvoir conjointement un programme de promotion de mutuelles de santé dans lequel les hôpitaux privés sociaux joueraient un rôle de promoteurs et de facilitateurs.

Les termes de référence de l'étude préalable ont été élaborés conjointement, et soumis au F3E et au SCAC de Yaoundé pour financement. Ils ont été actualisés et complétés lors de la première mission du CIDR en Janvier 2007.

L'étude devait étudier les termes de la faisabilité des trois axes stratégiques que se fixe l'OCASC :

1. Promouvoir des mutuelles de santé à l'initiative des Diocèses et avec les FSC : Cet axe se justifie par le besoin encore présent de diversifier les approches de création des mutuelles en utilisant davantage le potentiel que représentent les structures d'Eglise et leurs formations sanitaires confessionnelles,
2. Renforcer le partenariat entre les mutuelles existantes et les FSC : Cet axe s'impose face aux sollicitations de plus en plus nombreuses dont sont l'objet les FSC de la part des mutuelles de santé,
3. Concevoir des outils financiers adaptés au développement des mutuelles visant un public cible à revenus modestes.

Pour répondre à cette attente, les activités suivantes ont été menées :

1. L'étude des termes de la faisabilité de mutuelles de santé dans 4 aires de santé pré sélectionnées. Elle a été réalisée par la Chargée d'Etude du CIDR. Elle fait l'objet d'un document dénommé « Promotion des mutuelles de santé par l'OCASC : Etude de cas et Annexes ».
2. Un diagnostic approfondi de l'offre de soins par le D. Fouakeng, Expert National, dans les aires de santé pré sélectionnées. Il a fait l'objet d'un rapport séparé : « Rapport de l'Evaluation de l'offre de soins dans 8 formations sanitaires sélectionnées dans les zones de Dschang, Mbalmayo, et Yaoundé ».
3. La collecte d'informations sur les mutuelles existantes. Ce volet non prévu initialement a été rendu possible grâce à l'intervention du SCAC de Yaoundé qui a mis à disposition un de ses assistants techniques travaillant sur ce thème. Un rapport très documenté sur les mutuelles étudiées a été élaboré par J. Guillebert, chargé de ce volet de l'étude : « Collecte d'informations sur les mutuelles de santé de la Province de l'Ouest au Cameroun ».

Le présent document expose la synthèse de ces différents travaux. Il s'articule en 6 parties :

1. Une première partie décrit le contexte relatif au développement des mutuelles de santé au Cameroun.
2. Une deuxième partie présente les termes de la viabilité des mutuelles dans les zones étudiées.
3. Les résultats du diagnostic des mutuelles existantes dans les zones sélectionnées constituent la troisième partie.
4. La quatrième partie examine les composantes d'une stratégie rendant possible l'obtention de taux de pénétration élevés par les mutuelles.
5. La cinquième partie est plus particulièrement destinée aux responsables des formations sanitaires catholiques. Elle analyse les termes d'un partenariat durable avec les mutuelles de santé et les mesures d'accompagnement favorisant ce partenariat.
6. La dernière partie décrit le dispositif d'appui financier de nature à consolider les mutuelles, qu'elles soient ou non promues par l'OCASC.

L'étude a permis de réunir les informations pour la formulation d'un programme à deux composantes :

1. La mise en œuvre de recherches opérationnelles dans 4 zones test.
2. Un appui à la demande aux FSC et aux mutuelles dans d'autres provinces souhaitant établir un partenariat durable.